

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

10 MAI 2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA DIFFUSION DU CONCOURS REINE ELISABETH SUR UNE DES
CHAÎNES DE LA RTBF

DÉPOSÉE PAR **MME CAROLINE PERSOONS ET M. DIDIER GOSUIN.**

TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA DIFFUSION DU CONCOURS REINE ELISABETH SUR UNE DES CHÂÎNES DE LA RTBF	3
--	----------

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA DIFFUSION DU CONCOURS REINE ELISABETH SUR UNE DES CHAÎNES DE LA RTBF

Le Parlement de la Communauté française,

- a) Considérant que le Concours Reine Elisabeth fête, en cette année 2012, le 75^e anniversaire de la naissance du Concours Eugène Ysaÿe, rebaptisé "Concours Reine Elisabeth" en 1951 ;
- b) Considérant qu'au fil des ans, le Concours Reine Elisabeth est devenu un événement incontournable dans notre paysage culturel ;
- c) Considérant que le Concours Reine Elisabeth qui couronne en alternance des virtuoses du piano, du violon et du chant est considéré dans le monde entier comme l'un des plus prestigieux, de par sa difficulté, son originalité et son importance, assurant ainsi à ses lauréats une brillante carrière internationale ;
- d) Considérant que ce concours est très populaire auprès du public belge si bien qu'il est devenu l'un des événements culturels les plus suivis par celui-ci ;
- e) Considérant que le Concours Reine Elisabeth bénéficie d'une couverture médiatique d'importance puisqu'il est relayé tant par la radio que la presse écrite et la télévision ;
- f) Considérant que la RTBF assure le service public de radio et de télévision de la Communauté française ;
- g) Considérant que dans le cadre de sa mission de service public, il appartient à la RTBF de valoriser entre autre les activités culturelles de la Communauté française, notamment son patrimoine et faire en sorte que l'offre de programme présente des œuvres culturelles en provenance de la Communauté française ;
- h) Considérant que la RTBF couvre le Concours en direct en radio sur Musiq 3 (concerts de demi-finale et de finale en direct), en différé en télévision sur une de ses chaînes propres, La Trois (concerts de demi-finale et de finale en différé sur La Trois ; concerts de finale en direct sur Arte Belgique) et assure un suivi sur le web ;
- i) Considérant que la RTBF dispose désormais de trois chaînes de diffusion et qu'avec la création de La Trois, qui se veut une vitrine du patrimoine de notre Fédération, elle dispose d'une chaîne culturelle spécifique ;
- j) Regrettant le choix de la RTBF de ne plus diffuser en direct le concours Reine Elisabeth en té-

lvision sur la Deux, mais de le faire programmer sur Arte Belgique, alors que cette chaîne n'est pas captable partout, notamment en périphérie et en Région flamande ;

- k) Considérant que de nombreux téléspectateurs regrettent la diffusion du Concours Reine Elisabeth sur Arte Belgique alors que la RTBF bénéficie d'une nouvelle chaîne vouée spécialement à la culture ;
- l) Soulignant toute l'importance en termes d'image pour la RTBF de pouvoir participer à la renommée du Concours Reine Elisabeth, en permettant au plus grand nombre de téléspectateurs possible de suivre en direct la retransmission de ce célèbre concours ;

Demande au gouvernement :

- De relayer auprès des instances de la RTBF, la demande de remettre une diffusion en direct du Concours Reine Elisabeth, à tout le moins des épreuves de finale, sur une des chaînes de la RTBF.

D. GOSUIN

C. PERSOONS